Inscription restauration scolaire - 2025-2026

Seulement pour les nouveaux et n'ayant pas un compte famille sur BL enfance.

Cette fiche est à remplir et transmettre, dûment complétée, au service des Affaires Scolaires.

Pôle Enfance – Affaires Scolaires, 2 avenue Saint Exupéry, 31340 Villemur-sur-Tarn
Téléphone : 05 61 09 91 38 · **Courriel :** contact@valaigo.fr

Pièce à fournir :

☐ Attestation de paiement CAF ou MSA de moins de 3 mois indiquant le **quotient familial**
OU l'avis d'imposition de l'année N-2 si vous n'avez pas de compte CAF ou MSA

FORMULAIRE

** Champs obligatoires*

Nom et prénom de l'enfant : _____

École et classe : _____

Nom et prénom du parent : _____

E-mail* : _____ Tél. mobile* : _____

Mon enfant sera inscrit à la cantine toute l'année scolaire : ☐ Oui ☐ Non | Si non, quelle période ? Du _____ au _____

Merci de cocher les jours de présence à la cantine pour une réservation à l'année :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

INFORMATIONS

*Le prix du repas enfant dépend du **quotient familial** indiqué sur la pièce justificative à fournir[1].*

Quotient familial CAF et tarif associé

0–1000	1,00 €
1001–2000	3,20 €
2001 et plus	3,40 €

Attention :
Les familles qui ne fournissent pas de justificatif ou qui ne payent pas leurs factures se verront appliquer le tarif de 3,40 €.

Les parents doivent effectuer les réservations, modifications ou annulations des repas directement sur le portail famille, au moins **48 heures à l'avance**. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte, y compris par téléphone, et ce, même en cas de présentation d'un certificat médical ou d'absence d'un enseignant. Le repas réservé sera alors facturé. Seules les journées de grève feront l'objet d'une déduction.

- Pour le lundi ou mardi, prévenir au plus tard le vendredi avant 8h ; pour le mercredi, au plus tard le lundi avant 8h ; pour le jeudi, au plus tard le mardi avant 8h ; pour le vendredi, au plus tard le mercredi avant 8h.

Les factures sont mensuelles et les règlements peuvent être effectués par : espèces (venir avec l'appoint), chèque, virement, carte bleue depuis le portail ou sur place (2 avenue St Exupéry), ou prélèvement automatique (envoyez votre RIB au service régie pour sa mise en place à regie.villemur@mairie-villemur-sur-tarn.fr).

Accès au portail famille

- https://portail.berger-levrault.fr/23594/accueil

Pour créer votre compte sur le portail Berger Levrault, vous devez demander votre code abonné unique en contactant la régie par mail : regie.villemur@mairie-villemur-sur-tarn.fr.

Les réservations cantine pour septembre 2025 ne seront possible qu'à partir de juillet.

[1] *Cas particuliers :*

- **Gardes alternées :** *Les parents qui souhaitent des factures séparées devront contacter la régie. Chaque parent aura son quotient familial et son portail famille. Chaque parent doit fournir son propre justificatif, ainsi qu'une copie du jugement de divorce ou convention de séparation avec les modalités de garde et la contribution à l'entretien de l'enfant.*
- **Famille d'accueil :** *Le quotient familial à fournir est celui des parents biologiques.*

☐ J'ai lu et accepté le règlement intérieur du service de restauration de Villemur-sur-Tarn.

Fait à : _____ Le : _____ Signature :